

immuables dont les propriétaires, n'étant pas propriétaires
devent payer des taxes.

Ces emprunts ou taxes sont uniquement garantis par
le crédit de l'Etat mais aussi par une hypothèque de
son rang prise sur le terrain de l'immuable lorsque
le propriétaire ne versera pas la quotité de sa quote
part d'intérêt avant l'échéance de son échéance.

M. Demery demande l'importance des garanties
données par la ville.

Répondre : actuellement 500 millions.

M. Demery ajoute en précisant que son intention
n'est pas de manifester son désaccord sur
le projet en cause, mais qu'elle est seulement motivée
par le désir de documents, de savoir quelle
serait la situation de la ville de l'état présentement
par exemple l'état de paiement des taxes, les états de
marché de crédit au sein de la ville pour la garantie
de la ville.

Qu'une réponse n'est donnée, l'Assemblée pense que
la ville apprécierait en garantie l'Etat de l'Etat et
que l'on ne pourrait être plus exigeant, mais elle que
pour l'Etat. D'ailleurs si une telle exigence venait
à se produire les conséquences économiques et sociales
seraient si graves que le Gouvernement ne manquera
pas de prendre les mesures propres à limiter les dépenses.
On peut craindre des négligences, même des déceptions.

nements de la part des personnes appelées municipales des
fonds. M. le Maire donne lecture d'une lettre en date du 25
juin 1953 dans laquelle le Président de la Coopération
de Reconstruction fait connaître les divers contrôles admi-
nistratifs qui s'exercent sur la comptabilité.

Finalement, le Conseil Municipal acceptant les pro-
positions de la Commission des Finances, estime qu'il
est essentiel pour la ville de favoriser la Reconstruction,
et malgré l'importance de la question, consent à l'accorder.

En conséquence le Conseil Municipal vote les sommes
additionnelles mentionnées ci-après sous réserve qu'elles ne se-
ront mis en recouvrement qu'autant que la ville aura ex-
écuté son paiement à la place du débiteur principal.

Dates	Capital à amortir	Montant de l'Échompé	Montant de sommes nécessaires chaque échéance
1er juillet 1953		5.548.500	1861
1er octobre 1953		2.363.250	793
1er janvier 1954	45.000.000	27.128.000	24.203
1er avril 1954		4.633.750	1.551
1er janvier 1955	105.000.000	28.770.000	44.889
1er janvier 1956	62.000.000	23.673.600	28.249.
1er janvier 1957	103.000.000	15.062.600	40.289
1er janvier 1958	62.000.000	9.940.200	24.145

Structure

estime

rent

fond

reprises

le par

ce de

requer

quote